Université de Montréal | Plan de cours

Information générale

Cours	
Titre	PRINCIPES DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE
Sigle	PHL-2025
Site StudiUM	**Cliquez ici pour entrer du texte.**
Faculté / École / Département	Médecine/Pharmacologie et Physiologie
Trimestre	Hiver
Année	2024
Mode de formation	Hybride (en présentiel et en ligne)
Déroulement du cours	Par présentation 2-3hrs
Charge de travail hebdomadaire	Peu à moyen

Enseignant	
Nom et titre	RAFEI, Moutih – Professeur agrégé sous-octroi
Coordonnées	moutih.rafei.1@umontreal.ca
Disponibilités	En tout temps par courriel

Personne-ressource	
Nom, titre et responsabilité	RAFEI, Moutih – Professeur agrégé sous-octroi
Coordonnées	moutih.rafei.1@umontreal.ca
Disponibilités	En tout temps par courriel

Université de Montréal | Plan de cours

Description du cours	
Description simple	Introduction à l'utilisation des animaux d'expérimentation. Aspects moraux et éthiques. Analgésie, anesthésies, euthanasie. Biologie et techniques de manipulation des principales espèces. Installations animalières. Santé et sécurité à l'animalerie
Place du cours dans le programme	**Cliquez ici pour entrer du texte.**
Description détaillée	**Cliquez ici pour entrer du texte.**

Apprentissages visés

Objectifs généraux
Établir les principes de base régissant l'utilisation des animaux pour la recherche, l'enseignement et les tests

Objectifs d'apprentissage
- Acquérir une connaissance et une culture de l'éthique animale - Diminuer la souffrance infligée aux animaux - Maximiser les résultats expérimentaux - Être conscient des dangers

Université de Montréal | Plan de cours

Département de pharmacologie et physiologie

PHL2025 – Principes de l'expérimentation animale (1 crédit)

Session : Hiver 2024

Horaire LUNDI : 15h30 à 18 :30

Calendrier

Local : En ligne

Séances	Contenus et activités	Travaux et évaluations	Professeurs
8 janvier Semaine 1	**Histoire, éthique, Santé et Sécurité**		**Moutih Rafei**
15 janvier Semaine 2	**Qualité du modèle expérimental et conditions d'hébergement.**		**Christian Demers**
22 janvier Semaine 3	**Modèles et tests comportementaux.**		**Jonathan Brouillette**
29 janvier Semaine 4	**Analgésie, anesthésie, euthanasie, etc**		**Étienne Blais**
5 février Semaine 5		**Examen Final,**	**Moutih Rafei**

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez-vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Évaluations

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Examen à choix multiples	Comprendre les principes de l'expérimentation animale	Examen	Début février	Sur 100
Cliquez ici pour entrer du texte.	**Cliquez ici pour entrer du texte.**	**Cliquez ici pour entrer du texte.**	**Cliquez ici pour effectuer une sélection.**	**Cliquez ici pour entrer du texte.**

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Consignes et règles pour les évaluations	
Absence à un examen	Contacter vos responsables du programme
Dépôts des travaux	N/A
Matériel autorisé	Aucun
Qualité de la langue	N/A
Seuil de réussite exigé	60%

Rappels

Dates importantes	
Modification de l'inscription	2020-01-16
Date limite d'abandon	2020-01-16
Fin du trimestre	2020-04-15
Évaluation de l'enseignement Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.	2020-01-30

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le Bureau du registraire pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe	
Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	Permis

Ressources

Ressources obligatoires	
Documents	Les diapositives
Ouvrages en réserve à la bibliothèque	Aucun
Équipement (matériel)	Aucun

Ressources complémentaires	
Documents	Aucun
Sites Internet	À voir sur les diapositves
Guides	Aucun
Autres	N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires.

Soutien à la réussite De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources et logiciels bibliographiques	https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques Apprenez à connaitre les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.	
Règlement des études Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaitre le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !	http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/ http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/
Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.	https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm

Intégrité, fraude et plagiat Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entrainer un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine ! Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples : • Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail. • Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.	
Site Intégrité	https://integrite.umontreal.ca/accueil/
Les règlements expliqués	https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/